



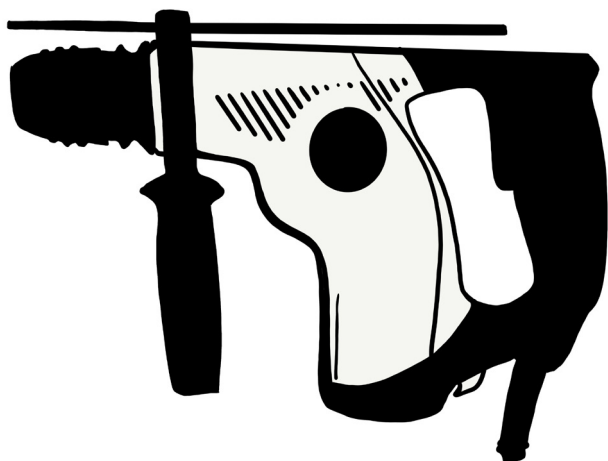
RÈGLES DE PRISE EN CHARGE DES MACHINES POUR LE SAV

Afin d'éviter d'exposer les équipes du SAV mais aussi des points de vente à des risques évitables en amont, nous vous demandons de respecter ces règles d'envoi des machines.

Les machines doivent être envoyées au SAV **sans les accessoires !**
(batteries, chargeurs, mèches ou burins, notamment)

Les outils ayant été exposés à l'amiante nécessitent une prise en charge très spécifique. Veuillez contactez notre service clients au 0825 01 05 05
(0,15 €/min + prix appel)

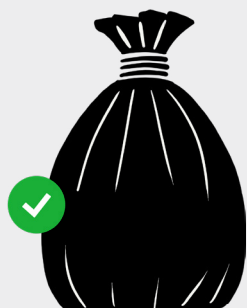
✓ Machine nue



✗ Accessoires



Les aspirateurs doivent être envoyés au SAV ensachés et sans la cuve (ou avec une cuve vide)



Les scies thermiques (DSH) doivent être envoyées au SAV sans essence dans le réservoir

